



Bilan organisation temps de travail

Le Service de Gestion Administrative RH et le Service d'Évaluation et de Contrôle de Gestion ont conjointement présenté aux syndicats SUD et CFDT un projet de questionnaire dédié à l'évaluation de la récente organisation des 1 607 heures au sein de la Ville de Saint-Herblain.

Cette initiative vise à examiner et éventuellement à réviser, ajuster ou même confirmer l'actuelle organisation au sein de la collectivité. **Le syndicat SUD a salué cette approche, soulignant la clarté et la transparence de la présentation** qui avait pour objectif de mettre en lumière les points à améliorer ou à clarifier à travers un questionnaire, lequel sera prochainement distribué aux agent-es. Il servira à établir un état des lieux concret de la situation afin de modifier en profondeur ou non l'organisation du temps de travail des agent-es à la Ville.

Le syndicat SUD demande à cette occasion une refonte complète du "Règlement du Temps de Travail" et propose que le document soit renommé en tant que "Protocole du Temps de Travail", afin de clarifier son contenu et ses objectifs. Nous avons également réclamé que le temps d'habillage, de déshabillage et de douche lorsqu'un vêtement de travail est exigé dans un service soit intégré au calcul du temps de travail effectif. De même les assistantes maternelles doivent être éligibles au Compte Épargne Temps (CET).

En conclusion SUD a appelé à une révision des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) et a suggéré que celles-ci soient incluses dans le futur "Protocole du Temps de Travail".

Des temps de concertation avec les organisations syndicales se tiendront jusqu'à la fin du semestre 2023. Le syndicat SUD vous tiendra informer de toutes les étapes et avancées sur ce dossier essentiel.